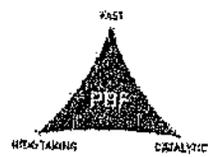


1



Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)

Intitulé du projet : Renforcement de la participation des femmes et de leur rôle dans la prévention des conflits liés au processus électoral en cours en Union des Comores	Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU PNUD
Personne à contacter concernant le projet : M. Abdou-Salam Saadi/Spécialiste de Programme Gouvernance Adresse : Maison des Nations Unies Téléphone : +269 333 76 64 E-mail : abdou-salam.saadi@undp.org	Partenaire(s) d'exécution - nom et type de partenaire (gouvernement, organisation de la société civile, etc.) : Ministère de l'Intérieur, Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), Commissariat Genre, Solidarité et Cohésion Sociale, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) et ONG partenaires (Réseau femmes médiatrices de paix, jeunes leaders pour la paix, Association des femmes journalistes, Observatoire des Élections, Association N'Goshao (jeunes), PAWECOM, Fédération Comorienne des Organisations de la Société Civile (FECOSC)) et médias, Fédération Comorienne des droits de l'Homme FCDH, CNPA Autres agences : Agences des Nations Unies : UNICEF, UNFPA, UNESCO et BIT
Site du projet :	
Descriptif du projet : <i>Décrire en une phrase le principal objectif du projet.</i> L'objectif visé est de renforcer la contribution des femmes à un environnement apaisé facilitant à terme la tenue d'élections libres, transparentes, démocratiques et inclusives.	Fonds pour la consolidation de la paix : 432 226,50USD Apport gouvernemental : Autre : Coût total du projet : 432 226,50 USD Date de démarrage du projet proposée : 01/12/2015 Date d'achèvement du projet proposée : 31/08/2016 Durée totale (en mois) : 9 mois
« Score » sur l'égalité entre les sexes (« Gender Marker ») : <u>3</u> <i>Note 3 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes comme principal objectif.</i> <i>Note 2 pour les projets ayant l'égalité entre les sexes parmi leurs objectifs.</i> <i>Note 1 pour les projets contribuant en partie, à l'égalité entre les sexes mais pas de manière significative.</i> <i>Note 0 pour les projets qui ne visent pas contribuer à l'égalité entre les sexes.</i>	

¹ PBSO prend en compte l'intégration des femmes et des jeunes filles à tous les projets du Fonds, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 1325, 1612, 1888, 1889.

Résultats du projet :

- R1.** Les tensions et conflits potentiels liés aux élections sont résolus à travers le dialogue et les mécanismes de prévention de conflits impliquant les réseaux des femmes
R2. Une participation accrue des groupes sous représentés (femmes, jeunes et handicapés) est promue et le respect des droits humains assuré tout au long du processus électoral.

Domaine de résultat du Fonds² résumant au mieux l'objectif du projet (choisir un seul) : (2.1) Démocratie

Fonds pour la consolidation de la paix (le Fonds)

DESCRIPTIF DE PROJET IRF

(Pour les projets financés par l'IRF)

<p>Entité(s) bénéficiaire(s) de l'ONU Nom du Représentant : M. Leo Isidoro Heileman 30/11/15 Signature Nom de l'Agence : PNUD Date et cachet (En général Représentant Spécial du Secrétaire Général dans le cas des missions et Coordonnateur Résident dans les autres cas. S'il s'agit d'un projet en collaboration, tous les responsables des entités et agences de l'ONU bénéficiaires des fonds doivent signer.)</p>	<p>Représentant des autorités nationales Nom du Représentant du gouvernement partenaire : M. Houmed M Saidie Titre : Ministre de l'Intérieur Date et cachet 30/11/2015</p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Nom du Représentant Oscar Fernandez-Taranco Signature Bureau d'appui à la consolidation de la paix, New York Date et cachet 30/11/2015</p>	<p>Coordonnateur Résident (CR) Nom du Représentant M. Leo Isidoro Heileman Signature Bureau du CR Date et cachet 30/11/2015</p>

² Les domaines de résultat du Fonds pour la consolidation de la paix sont les suivants :

1. Appuyer un soutien au processus de mise en application des traités de paix et de dialogue politique (Priorité 1) :
 - (1.1) Réforme du secteur de la sécurité; (1.2) État de droit; (1.3) Désarmement, démobilisation et réintégration; (1.4) Dialogue politique;
2. Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des différends (Priorité 2) :
 - (2.1) Réconciliation nationale; (2.1) Démocratie; (2.3) Gestion/résolution des conflits;
3. Revitaliser l'économie et générer des dividendes immédiats de la paix (Priorité 3) :
 - (3.1) Génération d'emplois; (3.2) Services de base.
- 4) (Re)-établissement des services administratifs essentiels (Priorité 4).
 - (4.1) Renforcement de capacité nationale en services essentiels; (4.2) Extension de l'autorité de l'état/administration locale; (4.3) Gouvernance de ressources de consolidation de la paix (y compris le Secrétariat PBF).

COMPOSANTES DU PROJET :

I. Contexte relatif à la consolidation de la paix et justification du financement par le Fonds

a) Contexte relatif à la consolidation de la paix

L'Union des Comores se relève progressivement d'une très longue période d'instabilité politique entamée dès le lendemain de la proclamation de l'indépendance du pays le 6 juillet 1975. Quarante (40) ans après et en dépit d'une stabilité relative consécutive à la fin de la crise séparatiste dans l'île d'Anjouan (mars 2008) et trois (3) alternances démocratiques réussies (2002, 2006 et 2010), le pays peine à se redresser totalement de ces longues décennies de turbulences sociales et politiques.

• Analyse participative de conflits

Une récente analyse participative de conflit réalisée mi-avril 2015 et ayant regroupé des participants venant des différentes îles et représentant aussi bien l'Etat, les pouvoirs traditionnels et locaux, le secteur privé et la société civile a permis de poser un diagnostic approfondi des causes des conflits et indiquer les objectifs stratégiques à atteindre pour enraciner durablement la paix en Union des Comores et renforcer la cohésion nationale.

La méthodologie *Conflict related Development Analysis (CDA)* utilisée a permis d'abord une discussion approfondie de trois études réalisées par des experts nationaux, et qui a aidé à l'expression exhaustive de divers points de vue sur : 1) le fonctionnement des Institutions (tournante, etc.) ; 2) la Nation, le séparatisme et la cohésion sociale ; 3) l'appropriation des institutions modernes dans un contexte marqué par l'Islam, les valeurs et institutions traditionnelles ; 4) la gouvernance, la redevabilité et la réduction de la pauvreté ; 5) l'Islam et ses nouveautés aux Comores.

Au niveau national persistent des conflits politico-institutionnels dont l'origine lointaine se trouve dans le processus de décolonisation inachevée (occupation de Mayotte), l'inadaptation des institutions et la mauvaise gouvernance ; causes qui ont généré des conflits de droits, le séparatisme et la récurrence des coups d'Etat, dans un contexte marqué par l'ignorance, la pauvreté et l'instrumentalisation de l'insularité.

Sur l'île de Ngazidja les conflits fonciers et intercommunaux liés à la mauvaise gestion de l'espace domanial par l'Etat, les conflits familiaux qui trouvent leurs causes dans l'institution du mariage, dans les compétitions électorales tandis que sur l'île de Mohéli, les conflits intercommunautaires trouvent leurs sources premières dans la quasi-absence de l'Etat et les conflits d'ordre environnemental sont plutôt liés à l'absence de plans d'urbanisme et de gestion des terroirs. Quant aux conflits politiques identifiés, ils s'expliquent par la manipulation des populations par certaines élites politiques. Enfin, l'île d'Anjouan souffre de l'insuffisante présence de l'Etat, une crise identitaire dont l'origine se trouve dans l'apport de l'immigration et qui se traduit par une un conflit de valeurs et le problème autour de la pratique de l'Islam à coté de conflits économiques, sociaux et culturels d'origines diverses.

Dans ce contexte conflictuel, les pouvoirs traditionnels et religieux (capacités de paix) apparaissent plutôt dépourvus de moyens d'intervention efficaces alors que l'Etat dont la quasi-absence a été déjà dénoncée, se trouve totalement impuissant devant des communautés presque auto-prises en charge par des puissantes diasporas. Ce qui rend insignifiantes les capacités de paix sur lesquelles on aurait pu espérer bâtir pour une consolidation de la paix à côté d'institutions symboliques telles que les grands mariages, les classes d'âges et la notabilité.

Face à une telle situation et grâce à l'apport du PBF, l'UNCT (PNUD, UNFPA, BIT, UNESCO) a initié depuis 2008 (suite de la crise séparatiste en 2008) des activités de renforcement de la cohésion sociale, de développement du leadership des hommes, des femmes et des jeunes ainsi que des capacités de médiation endogènes. Ces différentes initiatives tout comme les efforts en matière d'éducation civique avaient pour objectif la mise en place d'une masse critique de citoyens engagés dans la prévention des conflits, constitués en réseau, qu'une infrastructure pour la paix en cours de construction viendrait renforcer et pérenniser.

De même, plusieurs infrastructures de défenses et de sécurité ont été réhabilitées ou construites et le système de la gouvernance sécuritaire du pays a été repensé, ce qui a abouti à la production d'un Livre vert de la défense et de la sécurité qui fait dorénavant office de Politique nationale de sécurité du pays.

Il convient de relever qu'hormis le *Programme Fonds de Consolidation de la Paix (FCP Plus / PBF Bis) actuellement en cours qui appuie en ce moment quatre projets* qui prendra fin en décembre, aucune autre initiative de consolidation de la paix ou de promotion la cohésion sociale n'est en place dans le pays. Le Programme a permis l'émergence de mécanismes informels de prévention et de gestion de conflits (*femmes médiatrice de paix, infrastructure nationale de paix en cours de mise en place*) et la valorisation de structures existantes (Conseil de sages). Le pays dispose désormais d'infrastructures et de capacités même si elles demeurent limitées en matière de prévention et gestion de conflits.

La tenue prochaine des élections présidentielles et celles des gouverneurs des îles autonomes en Union des Comores prévue en février et avril 2016 est donc non seulement un tournant décisif du processus de démocratisation du pays, mais aussi une étape majeure pour l'affermissement de l'unité et la cohésion nationale. Cependant, l'atmosphère de tensions qui prévaut dans le pays depuis les élections législatives de janvier et février 2015 (liée aux différentes interprétations de l'article 13 de la Constitution et à l'éventualité d'une candidature de l'ancien Président Sambani) l'insuffisance des initiatives de rapprochement des positions des protagonistes, le manque de confiance en la cour constitutionnelle ainsi que la détermination de chacun des camps politiques à ne rien céder pourraient mettre en causes cet espoir de paix.

Le soutien important de l'Union Européenne à ce processus électoral (environ 4 millions d'euro), bien qu'incluant outre le soutien technique, logistique, le renforcement des capacités de la CENI et ses démembrements ainsi que celui des organisations de la société civile y compris les médias et la prise en charge d'observateurs nationaux, ne considère aucune activité de prévention efficace des conflits, ni des activités destinées à une plus grande participation des femmes (comme électrices et comme candidates) ni celles spécifiques aux groupes vulnérables ou défavorisés. Alors que les femmes ne représentent que 3,03% (1 femme sur 33) au Parlement, les jeunes et handicapés sont totalement absents à la représentation nationale.

L'implication des Nations Unies pour ces prochaines élections aux Comores répondra donc à la fois à des impératifs visant à renforcer l'ancrage du pays dans un cycle de transition politique apaisée et respectueux des règles démocratiques, mais également à poursuivre les efforts fournis par la communauté internationale pour assurer la consolidation de la paix et reconstruire l'unité nationale constamment mise à mal par des décennies de crises institutionnelles et politiques.

b) État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler :

En Juillet 2013, PBSO a approuvé une nouvelle enveloppe d'un montant de 2,5 \$, pour aider à consolider les progrès enregistrés par le précédent Programme, ce qui a permis le lancement de quatre (4) projets en cours d'exécution : (i) Appui à la Réforme sécuritaire en Union des Comores, (ii) Renforcement des Capacités Nationale en Matière de Consolidation de la Paix en cours d'exécution par le PNUD, tandis que l'UNESCO et l'OIT mettent en œuvre conjointement le projet (iii) Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et de l'Éducation Civique et (iv) projet d'appui à la réhabilitation de la femme et le rôle de la jeunesse dans le processus de réconciliation nationale et de consolidation de la paix géré par l'UNFPA.

Malgré les succès enregistrés par la première phase du FCP et la deuxième phase en cours de mise en œuvre, force est de constater que la question du nécessaire dialogue politique autour des arrangements constitutionnels relatifs à la tournante de la présidentielle, l'épineuse problématique de l'organisation des processus électoraux et le renforcement d'un cadre serein facilitant la tenue d'élections crédibles, n'ont pas été traitées par les précédentes initiatives.

Ainsi, le financement attendu de l'*Immediate Response Facility (IRF)* pour la mise en œuvre du Projet «*Projet d'appui à la prévention des conflits et au renforcement de la participation aux élections apaisées en Union des Comores*» pourrait contribuer grandement à apaiser un environnement pré-électoral déjà plein de tensions et à participer à la réalisation d'élections paisibles, démocratique et transparente.

Tableau 1 – État des lieux des activités relatives à la consolidation de la paix actuellement en cours et déficits à combler

Résultat ou thématique visé	Source de financement (gouvernement/ partenaire de développement)	Projets majeurs	Durée des projets	Budget en dollars US	Description des déficits majeurs à combler – liés au programme ou au financement
Réforme du secteur de la sécurité	<i>PBF/Gvt / PNUD</i>	1) Projet d'appui à la Reforme Sécuritaire en Union des Comores	1) <i>July 2013 – 31 déc. 2015</i>	1) 1 200 000,00	
Renforcement des capacités nationales en matière de consolidation de la paix	<i>PBF/Gvt / PNUD</i>	2) Renforcement des Capacités Nationales en Matière de Consolidation de la Paix	2) <i>Février 2013-31 déc. 2015</i>	2) 250 000,00	<i>Prévention des conflits électoraux, Participation inclusive (femmes, jeunes et société civile) et dialogue entre les parties prenantes (600 000 USD)</i>
Emploi et éducation civique des jeunes	<i>PBF/Gvt / PNUD</i>	Appui à la pérennisation de la paix par la promotion de l'emploi des jeunes et l'éducation civique aux Comores	3) <i>Janvier 2013-31 Déc. 2015</i>	3) 650, 000,00	Éducation civique électorale des jeunes et observation citoyenne
Femmes médiatrices,	<i>PBF/Gvt / PNUD</i>	Réhabilitation du rôle de la femme et du jeune dans le processus de réconciliation nationale et de consolidation de la Paix	4) <i>Fév. 2013 – Déc. 2015</i>	4) 400, 000,00	
Transparence électorale	<i>UE</i>	Observation électorale domestique, communication et soutien à la cour constitutionnelle	<i>2015 - 2016</i>	<i>Inconnue</i>	

c) **Justification du financement par l'IRF**

Il est important de souligner que favoriser un environnement apaisé est une condition indispensable pour la tenue d'élections crédibles et transparentes. Au vu du contexte actuel comme mentionné plus haut, des risques importants d'effritement de la fragile paix existent.

Si le caractère permanent de la Commission Nationale Électorale Indépendante (CENI) est indiscutablement une bonne chose pour le processus actuel et ceux à venir, sa composition par une majorité de personnes ne disposant d'aucune expérience de gestion électorale y compris des mécanismes de prévention des violences électorales est une faiblesse avérée. Cela a été d'ailleurs mise en évidence dans le rapport de mission de la *Needs Assessment Mission (NAM)* réalisée entre le 04 et le 09 août 2014.

Il faut également noter que le traitement par la cour constitutionnelle du contentieux issu de la mise en place des organes de l'Assemblée Nationale, tout comme l'avis récemment exprimé par cette même cour sur la possible candidature de Mohamed Sambi n'ont pas manqué de mettre en alerte une opposition qui envisage désormais d'autres moyens de faire valoir ses intérêts. Ainsi donc, une absence totale de soutien à des activités préventives dans le contexte de tension décrit ci-dessus, marqué entre autres par l'absence de confiance entre les protagonistes, l'insuffisante crédibilité des organes de gestion du processus, rendent cette proposition essentielle comme contribution à un processus électoral apaisé et de qualité.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce projet serait indiscutablement une opportunité de construire des synergies entre les actions de préventions de conflits dont le projet est porteur et les actions déjà initiées par les quatre projets en cours financés par le fonds de consolidations de la paix, et de consolider les acquis, dans la mesure où seront fortement impliqués les différents groupes bénéficiaires de ceux-ci, à savoir les femmes médiatrices ainsi que les jeunes leaders.

Le financement attendu de l'*Immediate Response Facility (IRF)* viendrait à point nommé, étant entendu que les interventions prévues se focaliseront d'abord et surtout sur les actions de nature à prévenir les conflits. Les trois volets ci-après décrivent les effets catalytiques attendus de cette initiative :

- La mise en œuvre de ce projet permettrait de mettre en confiance des partenaires potentiels encore réticents à s'engager dans ce processus électoral du fait de l'environnement de tensions décrites plus haut.
- En tant que première expérience dans les processus électoraux aux Comores, la mise en place d'une situation room animée par les organisations féminines constituerait un modèle de prévention de conflits que les bailleurs de fonds des futures compétitions électorales seront prompts à soutenir
- L'élargissement aux autres parties prenantes de l'espace de dialogue traditionnellement réservé aux seuls partis politiques constitue une innovation qui permettra à terme une recherche optimale de solution y compris dans l'hypothèse de conflits post-électoraux et une sorte d'appropriation du processus par des partenaires dont la seule intervention se limitait à l'appui financier.

II. Objectif du soutien du Fonds et mise en œuvre proposée

a) Résultats du projet, théorie de changement, activités, cibles et enchaînement :

Résultat 1 : Les tensions et conflits potentiels liés aux élections sont résolus à travers le dialogue et les mécanismes de prévention de conflits impliquant les réseaux des femmes

Ce résultat consistera à mettre en place des mécanismes et des outils capables de prévenir et d'éviter tout risque de dérapage, d'enlèvement du processus, de provocation et de conflit.

Il s'agira d'abord de renforcer et d'élargir la plateforme de dialogues des parties politiques mise en place par le Ministère de l'intérieur dont l'objectif est de discuter tous les problèmes qui surgiraient du processus (de l'inscription aux listes électorales jusqu'à la promulgation des résultats), en y intégrant les partenaires et le

gouvernement, afin de rechercher des solutions consensuelles aux multiples problèmes qui se poseront pendant le processus électoral. La participation de la société civile à cette plateforme serait respectueuse de l'égalité de genre. Les Nations Unies comme leader du Forum des Partenaires au Développement (FPAD) et l'Union Africaine (UA) leader sur les questions politiques dans le pays contribueront à la facilitation et au fonctionnement de ladite plateforme. Il convient de relever qu'une expérience similaire a été réalisée avec succès en 2009 vu qu'il

D'autre part, afin de contribuer à un processus électoral démocratique, transparent et apaisé, nous envisageons de susciter et appuyer la mise en place d'une *situation room* (qui pourrait avoir des démembrements au niveau de chacune des îles en fonction de l'analyse des experts et des besoins exprimés) animée principalement par les femmes et les jeunes organisés dans des structures apolitiques et disposant de capacités de médiation.

Une situation room ou chambre de veille est un dispositif de plus en plus utilisé en Afrique pour la prévention de la violence électorale et qui est constitué d'un réseau d'observateurs citoyens capables d'émettre des alertes rapides grâce à un dispositif technologique dont le noyau central est situé dans une salle, avec des ordinateurs et les ressources humaines qui les font fonctionner, mais aussi d'un groupe dit « chambre politique » constitué de personnalités reconnues neutres et capables de maintenir une collaboration effective et positive avec les autorités de gestion des élections, la sécurité et les médias.

Par ailleurs, un situation room est un effort conjugué et compréhensif de l'engagement des citoyens, qui a pour objectif à sensibiliser, suivre et (ou possible) empêcher et répondre à l'éruption et escalade de la violence électorale et qui engage toutes les parties intéressées/impliquées pour une dialogue constructive qui fait la plaidoyer pour la paix tout au long du processus électoral...organise des formations, consultations, plaidoyer, réponse rapide, surveillance, médiation, etc. avec un cible particulier sur la participation des femmes

Pour ce faire, le projet s'appuiera sur un important réseau composé de 821 femmes médiatrices de paix et 350 jeunes formés dans le cadre de la mise en œuvre du projet « *Réhabilitation du rôle de la femme et du jeune dans la consolidation de la paix* » (UNFPA) appuyé Fonds de Consolidation de la paix (FCP Plus). Le projet bâtira également sur les expériences et leçons apprises des organisations de la société civile comorienne dans le suivi des processus électoraux, telles que la Fédération Comorienne des Organisations de la Société civile (FECOSC) ou encore l'Observatoire des Élections qui disposent d'une très longue expérience dans ce domaine.

La situation room sera articulée à ce réseau d'observateurs citoyens (Ces jeunes et femmes seront formés aux techniques de monitoring de la violence et d'alerte précoces, et utiliseront également leurs compétences pour des interventions de médiation et de facilitation informelles au sein des centres de votes où ils seront déployés) de sorte que des alertes précoces puissent être émises grâce au dispositif de messagerie le plus adéquat (électronique ou autre) à mettre en place avec la collaboration de la société nationale de télécommunication. Grâce à un protocole de collaboration qui sera signé entre le collectif des associations et organisations de la société civile promoteur de ce dispositif de situation room (chambre de veille), les organes chargés de la gestion des élections, les forces de sécurité et la presse (notamment les radios privées et communautaires) des interventions proactives et une communication efficace, par un groupe de membres, surtout des femmes, respectés de la société civile (qui constitueront la chambre politique du dispositif) permettront de réduire les risques de conflits, en initiant des médiations et en informant les populations, de sorte à réduire les multiples suspicions qui en général déclenchent les troubles et la violence électorale.

Ainsi au-delà de l'observation électorale classique à laquelle la société civile comorienne avait toujours pris part, ce dispositif contribuera de façon significative à la prévention des conflits électoraux. Pour la mise en place de ce dispositif le PNUD ferait appel à l'expertise internationale telle que celle de l'Institut Gorée au Sénégal, OSIWA (Réseau Ouest-Africain pour la Démocratie) et autres. Ce recours à la coopération sud-sud constitue sans doute une bonne pratique à perpétuer.

Résultat 2 : Une participation accrue des groupes sous représentés (femmes, jeunes et handicapés) est promue et le respect des droits humains assuré tout au long du processus électoral.

Ce résultat vise la prise en compte de la dimension genre et droits de l'enfant dans le processus électoral notamment le soutien aux candidates et des activités de sensibilisation destinées aux femmes, ainsi que l'engagement des tous les candidats à dérouler leur engagement envers les enfants. Toutes les candidates bénéficieront notamment d'un appui substantiel pour renforcer la qualité de leur communication et de leur leadership.

De même, ce résultat envisage des actions de nature à promouvoir une plus grande participation des jeunes et handicapés dans un processus électoral respectueux des droits humains. Le projet bâtira sur des expériences antérieures de promotion des candidatures féminines soutenues par un projet financé par UNWOMEN pendant le processus électoral de 2009 qui a permis la mise en place de l'Assemblée de l'Union et des Conseils des îles. Concernant les jeunes, leur participation politique demeure faible contrairement à leur engagement social dans des associations communautaires et de plus en plus dans des ONG. Le projet fera entendre la voix des jeunes à travers le Parlement des Jeunes qui a été établi récemment.

Grâce à un plaidoyer efficace, le nombre de femmes inscrites sur les « tickets » des candidatures (Président et 3 Vice-Présidents, et 3 Gouverneurs) pourrait connaître une augmentation sensible comparé aux précédentes élections, de même qu'une participation plus importante des femmes et autres groupes vulnérables aux élections.

En effet, une brève analyse des données quantitatives disponibles des dernières élections législatives et communales de 2015 met en évidence une importante sous-représentation des femmes dans les institutions électives. Sur un total de 203 candidatures retenues pour les élections législatives, cinq (5) étaient des femmes soit 2,46% et seulement une (1) femme député pour un total de 24 députés a été élue.

Pour les conseils des îles, on compte 335 candidatures retenues dont 19 femmes soit 5,67% et seulement 2 femmes élues pour un total de 51 sièges soit 3,91%. Enfin, pour les Conseillers communaux (têtes de listes), on dénombre 251 têtes de listes retenues dont 10 femmes soit 3,98% et 10 femmes seulement arrivées têtes de listes au terme du processus sur un total de 240, soit 4,17% (Voir tableau ci-dessous).

Tableau synthèse des données relatives aux candidatures /élus élections 2015 désagrégées par sexe

Scrutins	Nombre des candidatures											
	Déposées				Retenues				Elues			
	M	F	TOTAL	% F	M	F	TOTAL	% F	M	F	TOTAL	% F
RN	205	8	213	3,76%	198	5	203	2,46%	23	1	24	4,17%
CI	331	19	350	5,43%	316	19	335	5,67%	49	2	51	3,92%
CC(têtes de listes)	259	10	269	3,72%	241	10	251	3,98%	230	10	240	4,17%
TOTAL GL	795	37	832	4,45%	755	34	789	4,31%	302	13	315	4,13%

Source : service statistiques de la CENI

Concernant la participation des groupes sous-représentés, une campagne de sensibilisation et d'éducation civique sera entreprise notamment dans les zones les plus reculées du pays afin d'optimiser leur participation comme électeurs.

Enfin, les contraintes liées à la mobilité, celles d'ordre économique et les pesanteurs socio-culturelles constituent objectivement autant de circonstances qui compromettent l'effectivité des droits civiques des citoyens. Aussi, les activités de sensibilisation auprès de la CENI et des autres parties prenantes au

processus, grâce à une collaboration avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) permettront une prise en charge effective des droits des citoyens à s'acquitter de leurs devoirs citoyens.

Théorie du changement

Dans l'environnement de tension et de manque de confiance qui caractérise le processus électoral en cours, il y a fort à craindre des risques de troubles ainsi qu'un respect insuffisant des droits humains notamment ceux relatifs à la participation des populations les plus vulnérables dont les femmes. Aussi, la mise en place de cet espace de dialogue et de résolution consensuelle des contentieux permettra d'éviter les impositions de solutions autoritaires aux protagonistes et épargnera ainsi au pays les risques de violences électorales, tout en permettant une attention accrue à la situation particulière de ces groupes vulnérables.

De même, la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur « Femme, paix et sécurité », fournissant un cadre de référence pour la participation des femmes aux instances de prise de décision, leur besoin d'implication comme candidates et électrices trouverait en cet espace un lieu d'expression adéquat.

Par ailleurs, en encourageant une présence des femmes sur les listes de candidatures (*tickets*) et en favorisant une large mobilisation des électrices et électeurs, il est possible que ces candidates, dotées des capacités adéquates de leadership et de communication puissent obtenir le suffrage de leurs concitoyens et par conséquent se retrouver dans les instances de prise de décision pour les années à venir au même titre que les hommes. En faisant une sensibilisation des partis politiques sur le genre, il est attendu que les questions du genre et des besoins des femmes seront incluses sur un nombre accru des plateformes et campagnes politiques et que les électeurs seront plus en faveur des campagnes proposées par les femmes candidates même si elles ne réussissent pas à être élues.

Enfin, le dispositif de *Situation room*, avec le bénéfice de neutralité qui lui sera reconnue, étant capable d'identifier de façon précoce (grâce à l'observation citoyenne) les éventuelles sources de tension et de conflits, pourra initier aussi bien des médiations adéquates que la communication la plus appropriée envers les populations, ce qui permettra d'éviter les rumeurs et autres suspicions qui déclenchent en général la violence électorale.

Au total, en utilisant l'espace de dialogue pour un plaidoyer en faveur des groupes vulnérables notamment les femmes bénéficiaires d'appuis en communication et leadership et par ailleurs animatrices principales du dispositif de *situation room*, ce projet contribuera à la tenue d'élections libres, paisibles, transparentes, et inclusives.

b) Budget

Tableau 2 : Budget de l'activité du projet

Résultat 1 : Les tensions et conflits potentiels liés aux élections sont résolus à travers le dialogue et les mécanismes de prévention de conflits impliquant les réseaux des femmes				
Numéro du produit	Nom des produits	Budget des produits par Entité bénéficiaire de l'ONU	Catégorie de dépense de l'ONU (voir tableau suivant pour les catégories)	Commentaires (par exemple sur les types de produit ou la justification du budget)
Produit 1.1	Une «Situation Room» fonctionnelle	225 000,00	Personnel et expertises techniques nationales et internationales (50 000,00) Fournitures, produits de base, matériels (25000,00)	

			Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation) 50 000,00	
			Services contractuels (125 000,00)	
Produit 1.2	Une plateforme inclusive (incluant les partenaires impliqués dans les élections) de concertation, d'échanges et de suivi du processus électoral est mise en place pour renforcer la transparence et l'équité de l'information sur le déroulement du processus	20 000,00	Fournitures, produits de base, matériels	
Résultat 2 : Une participation accrue des groupes sous représentés (femmes, jeunes et handicapés) est promue et le respect des droits humains assuré tout au long du processus électoral.				
Produit 2.1	Des programmes de sensibilisation et de formation au bénéfice des leaders politiques et des citoyens, citoyennes, axés sur la participation au processus électoral et une meilleure prise en compte de la dimension genre et des droits des enfants sont mis en œuvre	60 000,00	Fournitures, produits de base, matériels	
Produit 2.2	Des formations sur le leadership et la communication sont organisées au bénéfice des femmes candidates	15 000,00	Frais de déplacement	
Suivi-Evaluation-Visibilité³		12 226,50		
TOTAL		432 226,50		

³ Il convient de relever qu'une contribution additionnelle du PNUD d'un montant de 50 000 USD servira à la mise en œuvre des activités relatives au suivi/évaluation, notamment la réalisation d'enquêtes d'opinion pour les évaluations qualitatives.

Tableau 3 : Budget du projet par catégories de dépense de l'ONU

(2)

BUDGET D'UN PROJET DU FONDS			
Catégorie de dépense	PNUD	Montant de l'entité bénéficiaire	TOTAL
1. Personnel et autres employés	65 000,00		
2. Fournitures, produits de base, matériels	70 000,00		
3. Équipement, véhicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	50 000,00		
4. Services contractuels	155 000,00		
5. Frais de déplacement	34 140,00		
6. Transferts et subventions aux homologues	-		
7. Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	29 810,00		
Sous-total	403 950,00		
8. Coûts indirects*	28 276,50		
TOTAL	432 226,50		

* Le taux ne doit pas dépasser 7% du total des catégories de dépense 1 à 7, tel que spécifié dans le Mémorandum d'accord du Fonds et doit suivre les règles et procédures de chaque entité bénéficiaire. Il faut noter que les coûts générés par l'entité et directement liés à la mise en œuvre du projet doivent être alloués aux lignes de budget correspondantes conformément aux règles et procédure de l'entité en question.

c) Capacité des entités de l'ONU bénéficiaires et partenaires d'exécution : Capacités du Bureau de pays du PNUD

Le PNUD Union des Comores dispose d'une capacité certaine et reconnue par tous dans la gestion et la conduite des projets de développement, de consolidation de la paix et également des processus électoraux. Sa position de neutralité, d'impartialité à l'égard des autorités et l'expérience acquise depuis plusieurs années lui confère une confiance des autorités nationales et autres acteurs et parties prenantes nationales.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'Unité Gouvernance sera appuyée par un Conseiller en Paix et Développement (PDA) de niveau P4 qui apportera l'expertise requise en matière de consolidation de la paix. L'apport de ce dernier qui a piloté des processus similaires dans plusieurs pays notamment en Afrique est indiscutablement une valeur ajoutée certaine à la mise en œuvre dudit projet. Le bureau aura également recours à des expertises nationales et internationales de courte durée ou à des missions d'appui d'autres bureaux pays qui ont l'expertise dans le domaine.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'expérience des autres agences du SNU (UNICEF, UNFPA etc.) en matière d'engagement des candidats et des jeunes et de dialogue durant le processus des élections et de prise en compte de méthodologie genre sera valorisée

• Capacités en matière de suivi / évaluation

En matière de suivi/évaluation, le Bureau de pays du PNUD Union des Comores dispose d'une longue expérience en ce sens que chaque projet/programme mis en œuvre comporte systématiquement un plan de suivi/évaluation. Le Bureau est également familier des évaluations externes qu'il sollicite pour plus de performance dans la mise en œuvre de ses projets/programmes. Par ailleurs, le bureau pays utilisera une partie de ses ressources régulières pour soutenir les actions de suivi-évaluation.

- **Partenaire(s) d'exécution**

Les **ONG partenaires des femmes et des jeunes**, constituent des principaux partenaires d'exécution en ce qui concerne les actions sensibilisation et d'observation citoyennes.

S'agissant des autres partenaires notamment le **Ministère de l'intérieur chargé des élections** et la **Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)**, et le **Commissariat genre, solidarité et cohésion sociale**, leur participation dans le bon fonctionnement du dispositif de situation room sera essentielle.

	ENTITÉ 1 : NOM	Principale source de financement (gouvernement, donateur, etc.)	Budget annuel ordinaire en dollars US	Fonds d'affectation spéciale d'urgence (ex : CAP)
	PNUD			
Année financière précédente	2014	PNUD	920 000,00	-
Année financière en cours	2015	PNUD	1 309 000,00	-

III. Gestion et coordination

a) Gestion du projet

La modalité d'exécution directe (DEX) en cours est maintenue afin d'assurer l'indépendance dans un environnement particulièrement sensible comme celui des Comores. Conformément aux exigences de cette modalité, les règles et procédures du PNUD, qui sont conformes aux principes généraux du Système des Nations Unies (SNU) en matière de transparence, de compétitivité et d'équité, s'appliqueront dans la mise en œuvre du projet. Dans cette modalité, le PNUD assume l'ensemble des responsabilités de gestion, de reddition des comptes et des résultats (gestion des fonds, mise à disposition, sur la base du plan de travail, des moyens nécessaires, rendre compte de l'utilisation des fonds...). Le PNUD rendra compte au PBSO de l'utilisation de ses ressources, conformément à l'accord de financement signé par le PBSO et le PNUD.

Pour une gestion efficace du projet, il est prévu de solliciter une mission d'appui d'un collègue d'un bureau de PNUD qui a les compétences en matière de prévention de conflit et/ou gouvernance. Ce collègue jouera le rôle de Gestionnaire du Projet et assurera à cet effet les volets à la fois administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre du projet. De plus, l'expertise technique des autres agences du SNU (UNICEF, UNFPA) sera utilisée aux niveaux technique et méthodologique dans la mise en œuvre du projet notamment.

Le Comité de pilotage

Le projet sera supervisé par un Comité de pilotage qui sera constitué dès le début des activités du projet, pour superviser le projet et veiller à son bon déroulement. La composition de ce Comité devra assurer une représentation de la CENI, des partenaires de mise en œuvre, du Ministère d'État en charge des Élections, du Commissariat général à la solidarité et chargé du genre, et des organisations de la société civile. Ses membres seront identifiés au démarrage du projet parmi les personnes susceptibles d'œuvrer pour des avancées concrètes et tangibles dans la réalisation des objectifs du projet. Le Comité de pilotage se réunira autant que de besoin pour suivre l'avancement du projet et valider le plan de travail, ainsi que le budget correspondant. Il devra fournir des conseils et appuis dans la résolution de tout problème rencontré au cours de la mise en œuvre du plan de travail. Le Comité de pilotage a aussi la responsabilité de décider des révisions et ajustements des activités du projet, le cas échéant. Les décisions du comité sont prises par consensus, mais en l'absence de consensus, la décision finale appartient au PNUD, en tant qu'agence chargée de la mise en œuvre du projet.

b) Gestion des risques

Tout projet présente des risques, c'est-à-dire des facteurs qui peuvent empêcher ou nuire à l'atteinte des résultats. Les risques associés au présent projet, le niveau auquel ils peuvent se manifester et les stratégies envisagées pour atténuer ces risques sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 5 – Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
L'absence d'une volonté politique, forte et constante, des autorités gouvernementales et des partis politiques de garantir des élections présidentielles et des gouverneurs des îles autonomes libres, transparentes et conformes aux standards internationaux.		Haut	Les réunions ad hoc des partenaires au développement, pour le suivi de l'évolution du processus, sous le leadership de l'Union Africaine, serviront de plateforme pour la recherche des solutions à des éventuels blocages politiques; La communauté des donateurs rappellera aux acteurs politiques nationaux leurs engagements à œuvrer pour la tenue d'élections fiables et dont les résultats seront largement acceptés.
L'infléchissement du consensus politique et de la mobilisation des principaux acteurs politiques		Haut	Le leadership de la plateforme Cadre de concertation des partis politiques élargi aux partenaires au développement sous leadership de l'Union africaine envisagera des rencontres et de dialogues politiques aux fins de maintenir le consensus politique pour la tenue d'élections inclusives et paisibles
Perception d'une orientation partisane des actions de la CENI par l'opinion nationale et internationale.	Moyen	Moyen	Mettre à profit le Cadre de concertation à travers des réunions et des échanges interactifs d'informations visant à informer sur les orientations et les actions de la CENI, et les justifier, le cas échéant, pour améliorer la crédibilité de la CENI et réduire les risques de conflits .
Le retard, par rapport au calendrier prévisionnel, de libération des apports financiers promis.	Moyen	Moyen	Le bureau de pays du PNUD s'assurera, au titre de cet accord de financement, du respect des échéances de déboursement convenues. .
Le retard dans le déblocage des contributions du Gouvernement.	Moyen	Moyen	La communauté des donateurs fera le plaidoyer au sommet de l'État pour que les contributions du Gouvernement soient effectives dans les délais prescrits.

c) Suivi et évaluation

L'exécution du projet sera suivie et évaluée par le bureau de pays du PNUD Union des Comores, sur la base des produits du plan de mise en œuvre du projet incluant les détails des activités à mener avec des indicateurs de succès, en précisant la dénomination, le niveau de base et la cible. Ces extraits doivent inclure un plan de mise en œuvre détaillé, le rapport à mi-parcours et le rapport final dès la clôture. La préparation de ces rapports est sous la responsabilité conjointe du staff du PNUD chargé du suivi du présent projet. Le projet fera l'objet d'un audit conformément aux procédures du PNUD. Aussi, il convient de relever qu'une

contribution du PNUD d'un montant de 50 000 USD servira à la mise en œuvre des activités relatives au suivi-évaluation, notamment la réalisation d'enquêtes d'opinion pour les évaluations qualitatives.

S'agissant de la mise en œuvre des activités portant sur les enquêtes d'opinion, l'Université des Comores pourrait être sollicitée.

Dispositions administratives (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri-partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008)⁴ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Déboursier des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);

Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

- Des rapports d'activité semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet;
- Des rapports d'activité narratifs annuels, à soumettre dans un délai de 3 mois après la fin de l'année civile (31 mars);
- Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
- Des rapports narratifs finals, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en

⁴ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/1/protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds;

- Des états financiers finals et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question;
- Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

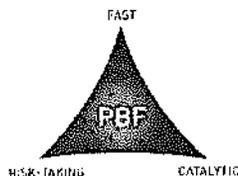
Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A : Résumé de projet (à fournir au Bureau du MPTF sous format Word)



**FONDS POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
RÉSUMÉ DE PROJET**

Numéro et intitulé du projet :	Projet d'appui à la prévention des conflits et au renforcement de la participation aux élections apaisées en Union des Comores	
Entité(s) de l'ONU bénéficiaire(s) :	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	
Partenaire(s) d'exécution :	<p>Ministère de l'Intérieur, Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), Commissariat Genre, Solidarité et Cohésion Sociale et</p> <p>Autres agences du SNU : UNICEF, UNFPA, UNESCO et BIT</p> <p><u>ONG partenaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau femmes médiatrices de paix, • jeunes leaders pour la paix, • Association des femmes journalistes, • Observatoire des Élections, • Association N'Goshao (jeunes), • Fédération Comorienne des Organisations de la Société Civile (FECOSC)) • FCDH • FAWECOM • Medias 	
Site :		
Budget approuvé du projet :	432 226,50 USD	
Durée du projet :	Date de démarrage prévue : 01/12/2015	Date d'achèvement prévue : 31/08/2016
Domaine de priorité du Fonds :	(2.1) Démocratie	
Résultats du projet :	<p>R1. Les tensions et conflits potentiels liés aux élections sont résolus à travers le dialogue et les mécanismes de prévention de conflits impliquant les réseaux des femmes</p> <p>R2. Une participation accrue des groupes sous représentés (femmes, jeunes et handicapés) est promue et le respect des droits humains assuré tout au long du processus électoral.</p>	
Activités principales du projet :	<p>P1.1. Une «Situation Room» est fonctionnel</p> <p>P1.2. Une plateforme inclusive (incluant les partenaires impliqués dans les élections) de concertation, d'échanges et de suivi du processus électoral est mise en place pour renforcer la transparence et l'équité de l'information sur le déroulement du processus et pour réduire ou éviter les conflits entre parties-prenantes.</p> <p>P2.1. Des programmes de sensibilisation et de formation au bénéfice des leaders politiques et des citoyennes, axés sur la participation au processus électoral et une meilleure prise en compte de la dimension genre et des droits des enfants sont mis en œuvre.</p> <p>P2.2. Des formations sur le leadership et la communication sont organisées au bénéfice des femmes candidates</p>	

Annexe B – Cadre de résultats du projet IRF

Nom du pays : UNION DES COMORES		Dates du projet : du 01/12/2015 au 31/08/2016		Théorie de changement pour l'IRF : Le contexte pré-électoral en Union des Comores est marqué par une forte tension, une absence totale de confiance entre les acteurs politiques et une grande suspicion des organes de gestion du processus électoral par les partis de l'opposition, alors qu'il n'est prévu aucun mécanisme ni aucune activité de prévention des conflits électoraux. Donc cet IRF, en permettant la mise en place d'un espace de dialogue entre parties-prénantes et un dispositif d'alerte rapide et de médiation, tout en soutenant une participation effective accrue des groupes sous-représentés et un respect effectif des droits humains, contribue à la réalisation d'élections apaisées et inclusives.	
Description du résultat 1 : Les tensions et conflits potentiels liés aux élections sont résolus à travers le dialogue et les mécanismes de prévention de conflits impliquant les réseaux des femmes.	Indicateur de résultat 1 a Pourcentage de conflits identifiés grâce au mécanisme et résolus de façon non violente. Niveau de référence : non renseigné Cible : 80%	Les Rapports des Observateurs et de la Situation Room:	X	X	X
	Indicateur de résultat 1 b Perception du niveau de violence électorale par rapport aux dernières élections présidentielles et des gouverneurs des îles par l'opinion publique. Niveau de référence : non renseigné Cible : à la baisse	Sondage			
L'instauration d'un « environnement favorable à l'organisation de scrutins apaisés, transparents et crédibles » consistera à mettre en place des mécanismes et des outils capables de prévenir et d'éviter tout risque de dérapage, d'enlèvement du processus, de provocation et de conflit.	Indicateur de résultat 1 c Perception du niveau de violence électorale par rapport aux dernières élections présidentielles et des gouverneurs des îles par les médiateurs Niveau de référence : non renseigné Cible : à la baisse				
	Indicateur de résultat 1.1 Pourcentage des alertes non suivies de conflits Niveau de référence : non renseigné Cible : 70%	Les Rapports des Observateurs de la Situation Room Le Rapport final du projet	X	X	X
Produit 1.1. Une « Situation Room » fonctionnelle	Indicateur de résultat 1.1.2 Pourcentage de cas de violation de droits humains répertoriés par la situation room, parmi les cas d'alerte précoce Niveau de référence : à déterminer Cible : 20%	Sondage			
	Indicateur de résultat 1.2.1 Niveau de représentation des groupes pertinents dans la plateforme, y compris la société civile, les représentants des femmes et des jeunes, les partenaires internationaux principaux référence : absence de la société civile	Le Rapport final du projet	X	X	X
Produit 1.2. Une plateforme inclusive (incluant les partenaires impliqués dans les élections) de concertation, d'échanges et de suivi du processus électoral est mise en place					

